

Date de publication: 17 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250417-ARR2025_155-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2025-155 : Portant fermeture exceptionnelle des écoles

Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

Considérant les fortes chutes de neiges, les chutes d'arbres sur les voies de circulation et les coupures électriques ;

Considérant l'impossibilité des écoles d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité ;

ARRETE

Article 1 :

Les écoles de Montchavin, de Plagne Centre et du Villard de La Côte d'Aime sont fermées ce jeudi 17 avril 2025.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 17/04/2025

Le maire,
Jean-Luc BOCH

